

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023
COMMUNE DE GUMERY

La réunion a débuté le 2 mars 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BERGNER Philippe.

Membres présents :

Monsieur BERGNER Philippe - Le Maire
Monsieur BISIG Arnaud
Monsieur BOUDIGNAT Michel
Madame FLORENTIN Marie
Madame GOUEBAULT Murielle
Madame HORSIN Valérie
Monsieur JOSSELIN Claude
Madame LINOSSIER Marie
Madame PLEAU Nadine

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Monsieur MONGERAND Emmanuel
Monsieur VANDIERENDONCK Pierre

Secrétaire de séance : Madame GOUEBAULT Murielle

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

012023 - Approbation du procès verbal du 15 décembre 2022.
022023 - Approbation du compte de gestion 2022.
032023 - Approbation du compte administratif 2022.
042023 - Vote de l'affectation des résultats.
052023 - Demande de bourse municipale d'étude supérieur.
- Questions diverses

012023 - Approbation du procès verbal du 15 décembre 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le 15 décembre 2022,
a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mme Valérie HORSIN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil municipal valident ou en demandent la
modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, valide
le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022, en l'état.

9 voix pour

022023 - Approbation du compte de gestion 2022.

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2022 établi par le trésorier, qui fait apparaître que ses écritures sont conformes à celles de la comptabilité établie par la commune de Gumery ;

Considérant que les comptes sont exacts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9 voix pour

032023 - Approbation du compte administratif 2022.**Investissement :**

Dépenses	Prévu	33 566,45
	Réalisé	16 381,04
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	33 566,45
	Réalisé	7 152,50
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	207 154,39
	Réalisé	162 065,01
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	207 154,39
	Réalisé	171 494,20
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 9 228,54

Fonctionnement : 9 429,19

Soit résultat cumulé : 200,65

Sous la présidence de Mme Nadine PLEAU, il est demandé au conseil municipal, de valider le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Maire s'étant retiré, le conseil municipal valide le compte administratif 2022.

8 voix pour

1 non-participant : M BERGNER Philippe

042023 - Vote de l'affectation des résultats.

Constatant sur l'exercice 2022 :

- Un excédent de fonctionnement de 9 429,19
- Un déficit d'investissement de 9 228,54

Constatant pour mémoire sur l'exercice 2021 :

- Un excédent de fonctionnement de 78 202,65
- Un excédent d'investissement de 9 111,77

Au 31 décembre 2022 le résultat cumulé (2021/2022) de la section investissement est déficitaire de 116,77.

Au 31 décembre 2022 le résultat cumulé (2021/2022) de la section de fonctionnement est excédentaire de 87 631,84.

Compte tenu de l'affectation obligatoire en section d'investissement de 116,77 (montant déduit du résultat cumulé (2021/2022) de l'excédent de fonctionnement).

Proposition d'affectation des résultats 2022 :

- Compte 001 « déficit d'investissement reporté » 116,77
- Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 116,77
- Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 87 515,07

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats 2022

9 voix pour

052023 - Demande de bourse municipale d'étude supérieur.

Vu la demande d'attribution de la prime municipale d'étude supérieure

Vu l'exposé de Mr le Maire sur les modalités d'attribution de la prime municipal d'étude supérieure

Vu les frais de scolarité supportés par la collectivité pour les élèves du primaire fréquentant les écoles de Nogent-sur-Seine

Vu les frais de participation de la commune au frais de fournitures scolaires des collégiens scolarisés à Romilly -sur-Seine

Vu la participation de la commune au frais de scolarité des élèves du primaire fréquentant les écoles sur la commune de Traînel

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec deux voix pour et sept voix contre, le conseil municipal décide de ne pas mettre en place la bourse municipale d'étude supérieure.

2 voix pour : Mme FLORENTIN Marie, Mme LINOSSIER Marie

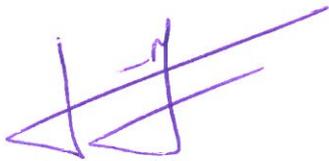
7 voix contre

Questions diverses

- Mr le Maire informe que la haie du Voidrat a été planté par les employés municipaux avec l'aide de Mr Pierre VANDIERENDONCK.
- Mr le Maire informe que la mare des Bîmes a été nettoyée par l'association « nature du Nogentais ».
- Mr le Maire informe de la reprise cette année de la chasse aux œufs, qui aura lieu le samedi 1^{er} avril.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h45.

Madame GOUEBAULT Murielle
Secrétaire de séance



Monsieur BERGNER Philippe,
Maire

